



SOCIÉTÉ DES COURSES DE



MONTAUBAN

HIPPODROME DES ALLÈGRES

DIMANCHE 18 FÉVRIER : 13H30

Commissaires :

P. GARRIC, A. GREFEUILLE, C. BARTHE, G. COME

Hippodrome corde à droite - Piste de Trot en sable : 1.120 mètres environ - Piste de Galop : 1.250 mètres environ

Secrétariat - Hippodrome : 05 63 66 40 33

Restaurant : 05 67 05 40 22

1 14H00 > Prix de Castelsarrasin

10.000 € - Attelé. - Réclamer - 2.400m.

4.500 €, 2.500 €, 1.400 €, 800 €, 500 €, 200 €, 100 €.

Pour 6 ans (C), n'ayant pas gagné 60.000 €. - Recul de 25 m à 27.800 €. Au 1er échelon, les chevaux sont à réclamer pour 6.000 €, au 2ème échelon, pour 9.000 €.

Simple Couplé Trio

Notre sélection : > 14-10-2-12-8-6

Propriétaires	N	Chevaux	k€	Gains	Drivers	Pot	Origines/Éleveur	Entraîneurs	Performances
Mme C.-M. Rambert-Lamaison	1	CRACK COQUETTIÈRE	6	19.640	Thomas Couvrechel	2400	H al 6 L'Océan d'Urfist-Quicia de Montfort/M. C. Turquet	J.-A. Lamaison	(17)9a4a0a6a6a
J.-L. Yacono	2	CABALLERO DU LYS	6	19.800	Yannick Henry	2400	H b 6 And Arifant-Savane du Lys/M. D. Laborde	E. Prudhon	Da(17)DaDaDa10a
J.-C. Foursans-Bourdette	3	CRISTAL DU BOSSIS	6	24.380	Jean Mazou	2400	H npan6 Baccarat du Pont-Pretty du Bossis/Ecurie Jean Raffin	J. Mazou	(17)8aDaDa8a6a
C. Zunn	4	COMMANDO GINYU	6	25.280	Stéphane Bouisson	2400	H b 6 Olitro-Tzigane du Bocage/Mme M. Zunn	C. Zunn	(17)10a10a6a10a3a
F. Geirnaert	5	CLÉA DES GENIÈVRES ♂4	6	25.560	Philippe Masschaele	2400	F npan6 Biesolo-Pétronie/M. J.-P. Serre	Mme G. Masschaele	(17)16a8a9aDa9a
C. Mignot	6	CALINOU DU BLEUET ♂4	6	25.980	Patrice Gesret	2400	H al 6 Sévérino-Glorieuse du Bois/M. B. Ferre	C. Mignot	(17)9aDa2a7a8a
D. Barthélemy	7	CHEF DE PARTI ♂4	6	26.070	Charley Heslouin *	2400	H b 6 Kaisy Dream-Roxana de Mésangy/M. G. Saal	D. Barthélemy	(17)10aDm5mDmDm
S. Aitchoukian	8	CIRRUS DE L'ESQUE	6	27.140	Manuel Criado	2400	H al 6 Magnificent Rodney-Ruée Oul Dada/M. J. Coursault	F. Criado	10aDa(17)11a7a15a
Mme T. Smeding	9	CÉCÉE BABCOCK	9	27.830	Michel-Paul Marie	2425	F b 6 Meaulnes du Corta-Kyrielle Club/Mme T. Smeding	M.-P. Marie	Da7a(17)Da12a13a
C. Le Creps	10	CARAT DARBY ♂4	9	28.272	Romain Le Creps	2425	H b 6 Saxo de Vandel-Red Rose Darby/M. K. De Poorter	J. Asselie	6DaDa(17)Da2a3a
Mme C. Larroque	11	CHEYENNE DE GROSFY	9	30.590	Jérôme Chavatte	2425	F b 6 Kinder Jet-Tosca du Loir/M. P. Expert	J.-M. Lourtet	14a13aDa(17)7aDa
Ecurie Sud West Trotting	12	CABALLERO BLUE ♂4	9	30.650	Bruno Muel	2425	H b 6 Password-Macumba Blue/M. F. Tavolieri	B. Muel	8a8a(17)9aDa10a
Ecurie Rémy Despres	13	CYBILE DES ÉTROITS ♂4	9	33.600	Rémy Desprès	2425	F b 6 Eclat de la Crau-Iphanie de Pouline/Mme B. Boiteux	R. Desprès	(17)5a9a4a3a6a
B. Goetz	14	CALZAC DE GUEZ ♂4	9	54.600	Benjamin Goetz	2425	H al 6 Baccarat du Pont-Tootsie de Guez/M. R. Guezille	B. Goetz	8a4a10a(17)14a14a

Arrivée : 1er 2e 3e 4e 5e 6e 7e 8e 9e 10e - Mutuel : G P - PC : G P - Trio



Notre sélection > 14 Calzac de Guez et 10 Carat Darby puis 2 Caballero du Lys, 12 Caballero Blue, 8 Cirrus de l'Esque et 6 Calinou du Bleu.

LES DIVERSES MENTIONS FIGURANT SUR CE PROGRAMME NE SONT DONNÉES QU'A TITRE DE SIMPLES RENSEIGNEMENTS Courses au TROT

** Apprenti ou lad-jockey n'ayant gagné aucune course. - * Apprenti ou lad-jockey ayant gagné moins de cinquante courses. - ♂4 : Cheval défermé. - ♀4 : Cheval défermé des antérieurs. - ♂P : Cheval défermé des postérieurs. (2) Les 6 dernières performances en France au maximum, figurant dans la colonne de droite sont données à titre indicatif (Performances définitives uniquement). Elles se lisent de gauche à droite en partant de la plus récente vers la plus ancienne. En cas de performances enregistrées sur plusieurs années, le changement d'année est indiqué entre parenthèses. Chiffre seul : performance «attelé». - Chiffre suivi de «m» : performance «monté».

0 : non placé. - D : disqualifié allures irrégulières. - G : disqualifié poteau au galop. - A : arrêté. - R : requalifié. T : tombé. - Q : temps de qualification.

INFORMATIONS CONCERNANT LES DISQUALIFICATIONS :

En fonction des règles en usage sur les hippodromes de première catégorie, un cheval est disqualifié :

- lorsqu'il prend ou conserve, au galop ou à l'amble, un avantage déterminant sur ses concurrents,
- lorsqu'il effectue, quel que soit le nombre de fautes, 15 foulées dans l'une de ces allures avec une rigueur accrue et progressive en fin de parcours,
- lorsqu'il effectue une foulée au galop ou à l'amble dans la dernière partie du parcours matérialisée par un panneau signalétique rouge et blanc (implanté à 200 mètres du poteau d'arrivée) ou atteint ainsi le poteau d'arrivée.

Un cheval peut être disqualifié :

- lorsqu'il prend ou conserve un avantage déterminant sur ses concurrents dans une allure autre que celle du trot régulier (traquenard ou aubin),
- lorsqu'il effectue plus de 7 foulées dans l'une de ces allures (traquenard ou aubin) dans la dernière partie du parcours matérialisée par le panneau signalétique rouge et blanc



Les réunions à venir dans votre région

BORDEAUX-LE BOUSCAT 🐎 SAMEDI 24 FÉVRIER
TOULOUSE 🐎 SAMEDI 24 FÉVRIER
BORDEAUX-LE BOUSCAT 🐎 DIMANCHE 25 FÉVRIER
AUCH 🐎 DIMANCHE 25 FÉVRIER
MONT-DE-MARSAN 🐎 LUNDI 26 FÉVRIER
BORDEAUX-LE BOUSCAT 🐎 SAMEDI 3 MARS

Programmes des courses également disponibles sur internet

www.lescourseshippiquesregionalesudouest.com

